

Communiqué de presse

5 avril 2017

LA DEUXIÈME ÉTUDE DE SUIVI RÉALISÉE PAR PWC POUR LE COMPTE DE LA CREG PLAIDE UNE NOUVELLE FOIS POUR AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES CONSOMMATEURS ÉLECTRO-INTENSIFS. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ENTREPREND LES PREMIÈRES DÉMARCHES.

Comme prévu, PwC a présenté à la CREG son étude de suivi annuelle 2017. Cette deuxième étude confirme en grande partie les conclusions formulées pour 2016. La concurrence avec les consommateurs électro-intensifs à l'étranger reste problématique. Le gouvernement fédéral partage ces préoccupations. La Ministre de l'Énergie Marie-Christine Marghem a chargé la CREG de formuler, dans le cadre du Modular Offshore Grid (MOG), des propositions visant à améliorer la compétitivité des consommateurs électro-intensifs belges.

RÉTROSPECTIVE

Dans son étude de 2016, PwC avait comparé, pour le compte de la CREG, les prix de l'énergie de six consommateurs industriels (quatre en électricité et deux en gaz naturel) en Belgique et dans quatre pays voisins (Allemagne, Pays-Bas, France et Royaume-Uni). PwC analysait en profondeur le tissu industriel des régions belges sur la base, d'une part, des cinq secteurs industriels les plus pertinents en matière d'impact des coûts énergétiques et, d'autre part, de six profils de consommations définis en concertation avec les fédérations industrielles.

CONCLUSIONS SIMILAIRES POUR 2017

Pour l'**électricité**, les résultats de 2017 sont très semblables à ceux de 2016. Pour tous les profils de consommation industrielle d'électricité, le Royaume-Uni est le seul pays voisin moins compétitif que la Belgique. Pour tous les profils de consommation et dans tous les cas, le coût de l'électricité en Belgique est également plus élevé qu'aux Pays-Bas. Par ailleurs, il apparaît à nouveau que les consommateurs non-électro-intensifs en Belgique bénéficient d'un avantage concurrentiel vis-à-vis des pays voisins. Il n'en va pas de même pour les consommateurs électro-intensifs, dont les coûts électriques représentent toujours un problème concurrentiel important, particulièrement par rapport à l'Allemagne, à la France et aux Pays-Bas.

Pour le **gaz naturel**, la Belgique offre, dans quasiment tous les cas, le coût le plus faible de l'ensemble des pays considérés. Bien que quelques secteurs consomment deux fois plus de gaz naturel que d'électricité, l'électricité reste l'élément le plus décisif pour la détermination du coût énergétique total et la compétitivité. L'impact du prix relativement faible du gaz naturel est plutôt limité.

PREMIÈRES ÉTAPES VERS DES ADAPTATIONS AU PROFIT DES CONSOMMATEURS ÉLECTRO-INTENSIFS EN BELGIQUE

Cette étude constitue un document de travail particulièrement intéressant. Tout comme en 2016, PwC conclut qu'il est indispensable de procéder à des adaptations afin d'arriver à un prix plus concurrentiel pour

les consommateurs électro-intensifs, tout en préservant une partie de l'avantage concurrentiel existant pour les consommateurs non électro-intensifs.

En tant que régulateur fédéral indépendant, la CREG ne décide pas des mesures visant à améliorer la position concurrentielle des entreprises belges, cette décision relevant des différents gouvernements. Toutefois, suite à une demande du gouvernement fédéral et dans la limite de ses compétences, la CREG participera à la recherche d'adaptations possibles du tarif de transport, de la contribution *offshore* et de la cotisation fédérale afin d'améliorer la position concurrentielle des consommateurs électro-intensifs.

La CREG continue d'insister sur l'importance d'un monitoring régulier et se félicite que le gouvernement fédéral se fonde sur les analyses approfondies successives de PwC pour s'atteler aux problèmes de concurrence des consommateurs électro-intensifs dans notre pays.

Contact avec la presse

CREG

Annemarie De Vreese

+32 479 98 95 28

annemarie.devreese@creg.be

A propos de la CREG

La CREG est le régulateur fédéral du marché de l'électricité et du gaz naturel en Belgique. Outre sa mission de conseil auprès des autorités publiques, la CREG est notamment chargée de surveiller la transparence et la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel. Par ailleurs, la CREG veille à ce que la situation des marchés vise l'intérêt général et cadre avec la politique énergétique globale, en tenant toujours compte des intérêts essentiels des consommateurs.

www.creg.be